

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le rapport aborde dans une 1^{ère} partie une présentation synthétique des réalisations scientifiques et techniques du CBN Sud-Atlantique en 2023, et dresse les grands axes programmatiques 2024.

La 2nde partie est consacrée à la présentation des évolutions et perspectives en matière de ressources humaines.

Et enfin, la dernière partie traite plus spécifiquement des évolutions et perspectives budgétaires et financières.

Synthèse des réalisations scientifiques et techniques 2023

L'année 2023 a été la troisième année pleine de mise en œuvre de la nouvelle stratégie scientifique après l'édiction en 2020 de l'arrêté portant renouvellement de l'agrément du CBNSA.

Les réflexions engagées fin 2022 pour l'adaptation de l'organisation des services à l'évolution des missions et à l'accroissement de l'effectif global de l'établissement avaient débouché sur une réorganisation hiérarchique et fonctionnelle des services. 2023 a ainsi constitué une étape importante dans la mise en œuvre progressive de cette nouvelle organisation.

Rappelons que le pôle Conservation avait déjà fait l'objet d'un renforcement conséquent en moyens humains, en cohérence avec la stratégie scientifique et technique du CBNSA, avec notamment l'émergence de divers nouveaux programmes.

Dans le champ de compétences relatif aux végétations et habitats naturels, en cohérence avec les orientations de sa stratégie scientifique et technique, les activités ont été structurées en deux pôles fonctionnels étroitement liés :

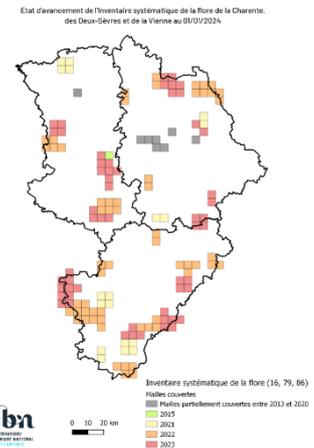
- un pôle Connaissance des végétations et habitats naturels, en charge de l'élaboration des référentiels de connaissance et de bioévaluation, ainsi que de la coordination des études d'amélioration des connaissances ;
- un pôle Cartographie et surveillance des habitats naturels, en charge de la coordination des travaux de cartographie et de suivi sur les territoires.

Notons également le lancement en 2023 de l'activité du CBNSA en mycologie avec le recrutement d'un mycologue à temps plein, permettant ainsi de couvrir cette compétence après le développement ces dernières années des compétences en bryologie et en lichénologie. L'ensemble du spectre de compétences des CBN sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats naturels est ainsi désormais couvert par le CBNSA.

➤ Connaissance de la flore et de la fonge

Rappelons que les inventaires systématiques de tous les départements aquitains avaient été aboutis en 2018-2019. En 2021, la dernière campagne d'inventaire systématique de la flore vasculaire de Charente-Maritime a eu lieu avec le soutien financier de la DREAL, permettant ainsi d'aboutir à la mise en œuvre de ce chantier majeur engagé depuis 2013 sur ce département.

Suite à la préfiguration des inventaires systématiques de la flore sur les derniers départements non couverts (Charente, Deux-Sèvres et Vienne) en 2021, ayant permis de dresser le bilan des connaissances préexistantes et de construire les plans d'échantillonnage, les inventaires systématiques ont été mis en œuvre en 2022 et 2023 sur ces 3 départements grâce à un financement spécifique de la DREAL. Au total, près de 127 000 données nouvelles ont été collectées lors de ces trois premières années (dont plus de 60 000 en 2023) par les botanistes du CBN à travers près de 280 jours de terrain. Le financement mobilisé permet ainsi d'ores et déjà une progression très significative des inventaires systématiques sur les territoires concernés qui, à ce rythme, ne seraient toutefois pas aboutis avant 2034. La recherche de financements complémentaires reste donc nécessaire pour aboutir à l'inventaire dans des délais plus satisfaisants.



Sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu, suite à la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) mené entre 2018 et 2021 grâce à des financements de l'Office Français de la Biodiversité, le CBNSA a assuré des appuis techniques ponctuels à la collectivité ainsi que des animations auprès du public, à travers notamment des sorties botaniques.

En 2022-2023, le CBNSA s'est également engagé dans la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) en Dordogne, territoire à forts enjeux identifié comme un foyer de biodiversité (« hotspot ») à l'échelle régionale. Achevés au cours de l'été 2023 à l'issue de nombreux inventaires de terrain, ces travaux ont abouti à la publication des productions et à leur diffusion auprès des élus du territoire et du grand public. 1 323 espèces de plantes vasculaires ont ainsi été recensées en Vallée de l'Homme, dont 260 espèces à enjeux de conservation. Soulignons la forte dynamique locale sur ce projet très fédérateur.

Toujours en Dordogne, un programme spécifique d'inventaire des sites à enjeux pour nourrir la politique Espaces naturels sensibles (ENS) du Département est en cours depuis 2021 dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le Conseil départemental. Les inventaires sont menés à l'échelle des cantons et ciblés sur les enjeux.

En Gironde, un programme équivalent centré sur les pelouses calcicoles visant à nourrir la politique ENS est en cours depuis plusieurs années dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le Département de la Gironde. La finalisation des productions est prévue début 2024.

Le programme pluriannuel de connaissance, préservation et sensibilisation sur la biodiversité végétale des bords de routes de Gironde engagé en 2022 s'est poursuivi en 2023 avec la deuxième année de prospections (trois années de prospections étant prévues au total), en lien étroit avec les équipes techniques gestionnaires de la Direction infrastructures.

Un bilan sur la biodiversité végétale des vignobles girondins a par ailleurs été produit à l'issue du programme partenarial mis en œuvre ces dernières années avec le Conseil interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, un programme d'inventaire similaire à celui mené en Gironde sur les bords de routes est en cours depuis 2022 avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, centré sur les espèces à enjeux en vue de leur préservation.

Le programme d'inventaire de la biodiversité végétale de la Communauté de communes des Grands Lacs initié par le CBNSA en 2022 s'est également achevé en 2023. Les productions de ce programme doivent notamment nourrir la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale de l'intercommunalité lauréate de l'appel à projet lancé par l'OFB.

Le programme d'inventaire et de spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du rétro littoral basque, mené dans le cadre d'un partenariat scellé avec la Communauté d'Agglomération du Pays basque (CAPB) et le Département des Pyrénées-Atlantiques, s'est terminé en 2022 avec la dernière campagne d'inventaires. Près de 100 000 données nouvelles auront été collectées sur ce territoire, après une pression d'échantillonnage particulièrement fine, faisant de ce territoire l'un des plus prospectés de la région. Cette démarche permet un porter à connaissance très ciblé et efficace des enjeux de biodiversité végétale. La valorisation de ces productions reste à réaliser en partenariat avec la CAPB et le CD64, celle-ci n'ayant pu être concrétisée en raison des mouvements de personnels tant au sein de la CAPB que du CBNSA.

Le travail de cartographie des continuités écologiques (et notamment d'identification des sites d'intérêt ou réservoirs biologiques) s'est par ailleurs poursuivi sur le Pays basque, en partenariat étroit avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ainsi que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine qui assure la mise en œuvre des travaux sur la faune. Les inventaires floristiques ont été aboutis sur l'ensemble de ce territoire en 2023. Le travail de cartographie de la trame verte et bleue a également été réalisé à l'échelle du SCoT Pays basque et Seignanx en mobilisant les productions du programme CarHab. Ces travaux doivent être finalisés et valorisés en 2024.

En 2019-2020, avait été engagé un programme similaire d'inventaire, de spatialisation et de conservation des enjeux de biodiversité végétale sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CALR) et en partenariat avec le Département de Charente-Maritime. La dernière campagne de prospections a débouché sur de nombreux porters à connaissance et appuis techniques, en lien étroit avec la CALR. La valorisation et la restitution de ces travaux auprès des communes se poursuivront en 2024.

L'inventaire permanent et continu des ZNIEFF s'est poursuivi en Aquitaine et en Poitou-Charentes. Le bilan fait état de :

- 3 actualisations, 4 création et 1 désinscription de ZNIEFF en Aquitaine validées par le CSRPN ; 20 ZNIEFF sont en outre en attente de validation par le CSRPN et 54 sites ont été étudiés en 2023 (dont 16 projets de création) ;
- 28 actualisations ou créations et 1 désinscription en Poitou-Charentes validées par le CSRPN (ainsi que 37 ZNIEFF travaillées dont 29 actualisations et 8 créations).

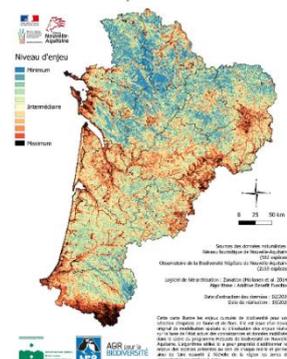
Les premières listes de déterminance ont été établies pour les characées, les végétations et les habitats naturels.

Le CBNSA a également participé à de nombreux échanges avec le SSI ZNIEFF, et avec FAUNA pour le développement et l'amélioration de la plateforme de gestion des données sur les ZNIEFF.

Au total, le nombre de données collectées en 2023 par les botanistes du CBNSA s'élève à près de 130 000 données nouvelles. Ce volume traduit un investissement assez important de l'équipe sur les inventaires de terrain (bien que le nombre de données collectées soit légèrement inférieur à celui de 2022 en raison de la nature des programmes).

Le programme de « Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine » engagé en 2019 sous l'égide du Conseil régional et de la DREAL, et mené en partenariat avec la LPO pour le volet faune ainsi que de nombreux acteurs régionaux, avait été abouti dans sa première phase en 2021. Ce travail sans précédent vise à nourrir une stratégie de préservation d'espaces naturels remarquables et les politiques de création d'espaces naturels protégés et/ou gérés (réserves naturelles, politique espaces naturels sensibles des Départements, stratégie foncière du Conservatoire d'espaces naturels, etc.). L'outil hotspots fournit ainsi une hiérarchisation spatiale des enjeux de biodiversité à l'échelle de la maille de 1km² sur l'ensemble de la région.

Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine
Carte des enjeux cumulés de biodiversité



Des ateliers départementaux ont été menés avec le CEN en vue de nourrir sa stratégie foncière, à la demande de la Région et conformément aux objectifs fixés par la feuille de route Neoterra du Conseil régional visant l'accroissement de la surface en maîtrise foncière du CEN.

L'outil hotspots vise également à nourrir la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) portée par le Gouvernement, fléchant notamment un objectif de 30% de la surface nationale (territoires d'outre-mer inclus) en aires protégées dont 10% en aires protégées fortes. La déclinaison territoriale a été engagée par le Ministère fin 2021, avec une concertation animée par la DREAL et les préfets de départements à l'échelle départementale. Les troisièmes comités départementaux aires protégées (CDAP) réalisés fin 2023 et début 2024 ont mobilisé le CBNSA et la LPO pour la présentation de l'outil hotspots.

Les productions cartographiques sont désormais diffusées via le géoportail de l'ARB-NA, la plateforme PIGMA, ainsi que l'OBV-NA. Un outil d'accès aux données d'espèces potentielles et avérées par maille a été mis en place sur le site de l'OBV-NA et a fait l'objet de présentations aux acteurs de Nouvelle-Aquitaine régional dans le cadre de trois webinaires régionaux ayant réuni de nombreux participants à destination des publics suivants :

- les Départements et PNR en mars 2023 ;
- les intercommunalités et DDT en juin 2023 ;
- les gestionnaires et tout autre acteur intéressé en décembre 2023.

Le programme hotspots se poursuit selon la programmation technique calée pour la période 2022-2025, visant des travaux :

- à l'échelle régionale, à travers la poursuite de l'identification des lacunes de protection, l'engagement d'approches exploratoires visant la prise en compte de la pression d'artificialisation des sols et de la pression climatique, ainsi que la hiérarchisation spatiale des enjeux sur les forêts et les milieux humides et aquatiques ;
- à l'échelle départementale en poursuivant les travaux engagés en vue d'affiner l'identification des enjeux et lacunes de protection sur les territoires.

Le groupe de travail « Identification des secteurs à protéger » mis en place par la DREAL dans le cadre de la SNAP permet de présenter l'état d'avancement de ces différents travaux.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement de l'activité en mycologie via une étude des cortèges mycologiques des dunes littorales de Nouvelle-Aquitaine réalisée dans le cadre d'un stage de fin d'étude de 6 mois, ayant débouché sur le recrutement d'un mycologue à temps plein à l'automne.

En bryologie et lichénologie, les travaux se poursuivent avec les chargés de mission concernés, permettant ainsi de développer les connaissances dans le cadre de divers programmes régionaux et en lien avec le réseau national des CBN (réseaux thématiques métiers concernés).

➤ **Systemes d'informations et Observatoire**

Le développement du système d'information de l'Observatoire s'est poursuivi en 2023 dans le cadre de la gouvernance mise en place autour de sa mutualisation avec les autres CBN impliqués.

L'année 2020 avait été marquée par l'engagement d'un projet de mutualisation du système d'information *Lobelia* de l'Observatoire avec le CBN du Bassin parisien, le CBN du Massif central et le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, à l'issue d'un audit réalisé au niveau national sur les systèmes d'informations métiers des CBN, ayant conduit au choix par ces 3 CBN du système d'information développé par le CBNSA.



Ce chantier valorise l'investissement fort du CBNSA sur le développement de son outil et confirme la pertinence de ses choix stratégiques sur le développement en régie de son système d'information métier dont la performance a été largement reconnue par le réseau des CBN.

Cette mutualisation vise non seulement l'outil et les données, mais aussi les moyens humains et financiers. Elle est le gage pour le CBNSA d'une forte sécurisation, pérennisation et consolidation de l'outil en rassemblant les moyens humains et compétences d'une équipe SI élargie (responsables SI, développeurs, gestionnaires de données et géomaticiens) associés aux référents métiers scientifiques des différents Conservatoires dans le cadre d'une gouvernance adaptée. De nombreux développements sont en cours et le lien avec PatriNat et l'INPN devrait être aussi grandement facilité (flux SINP, évolution Taxref via Taxref-web, etc.). Le SI est désormais hébergé sur 4 serveurs distants (de production, de pré-production, de calcul et de sauvegarde), pour des raisons d'optimisation et de sécurité. Les coûts d'hébergement sont mutualisés avec les autres CBN et restent modestes.

Sur le plan scientifique, pour nos territoires, le portail unique Lobelia permettra également de mieux contextualiser les enjeux régionaux et mieux appréhender les aires de répartition, continuités écologiques et migrations d'espèces dans le cadre des changements globaux, grâce à son périmètre géographique élargi englobant les principales régions biogéographiques présentes en Nouvelle-Aquitaine (bassin aquitain, massif central, massif pyrénéen).

Une gouvernance adaptée cadre la forte dynamique inter-CBN ainsi engagée, à travers notamment une « *Charte d'engagement pour la constitution d'un système d'information mutualisé sur la flore, la fonge, les végétations et habitats naturels* » ainsi qu'une « *Convention de partenariat pour la mise en œuvre et la gestion du Système d'Information Mutualisé Lobelia* ».

La communauté autour de Lobelia s'est structurée avec une gouvernance articulée autour d'un comité de pilotage, un comité technique associant les chefs de projet Systèmes d'Information (SI), et divers réseaux thématiques et groupes de travail associant les référents SI et les référents métiers des 4 CBN. Deux rencontres techniques (séminaires de travail) se sont déroulées en 2023, à Paris et à Bagnères-de-Bigorre (les premières rencontres avaient été organisées par le CBNSA en juin 2022 au Domaine de Certes à Audenge).

Les travaux ont débouché en 2023 par l'ouverture du portail unique Lobelia (<https://lobelia-cbn.fr/>) rassemblant les données de 4 CBN pour 22 millions de données et couvrant 54% du territoire métropolitain pour 49 départements. L'intégration du CBN Franche Comté a été actée en 2023 et son intégration sera effective en 2024. L'intégration du CB Normandie est prévue à partir de 2024-2025 et d'autres CBN ou CB émergents ont également manifesté leur intérêt à rejoindre le collectif.



Pour les utilisateurs de Nouvelle-Aquitaine, l'OBV-NA reste l'interface à privilégier en tant que plateforme régionale SINP. Quoiqu'il en soit, le système d'information est le même, les interfaces de saisies étant identiques et les données étant stockées dans la même base de données.

Au niveau national, sur l'ensemble du territoire métropolitain, le CBNSA est par ailleurs mandaté par l'OFB et le réseau des CBN au niveau national pour le développement de l'interface web dédiée au Catalogue de la végétation de France. Le site internet dédié a été développé en 2023 et est désormais ouvert aux phytosociologues du réseau des CBN en accès réservé. Une ouverture publique est envisagée à moyen

terme en concertation avec le MNHN, dans l'optique d'intégrer ou de mettre en cohérence cet outil dans la sphère des outils du SINP.

Le CBNSA s'est également engagé dans la reprise du développement de l'outil VegLab, outil libre consacré à la gestion et au traitement de tableaux phytosociologiques. L'articulation de cet outil avec Lobelia et les autres SI est en cours d'étude, et les réflexions sont en cours pour la poursuite de ce projet.

Au niveau régional, le CBNSA a poursuivi son investissement dans l'animation du pôle « flore, fonge, habitats » du Système d'information sur l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) en Nouvelle-Aquitaine, piloté par la DREAL, la Région et l'OFB. Rappelons que la plateforme régionale du SINP en Nouvelle-Aquitaine a été officiellement habilitée par le Ministère de la Transition écologique le 16 septembre 2021.

Suite aux travaux menés en 2022 pour la révision du guide méthodologique national « Sensibilité des données à la diffusion » coordonnés par PatriNat, le CBNSA a engagé la révision ou élaboration des référentiels de sensibilité pour chaque groupe taxonomique, en particulier la flore vasculaire qui constitue le groupe phare en termes de nombre de taxons et d'enjeu. Un webinaire régional a notamment permis de lancer le chantier en informant et consultant les acteurs du territoire.



Au total, 338 257 données nouvelles ont été intégrées à l'Observatoire en 2023 correspondant à 322 jeux de données collectés par 138 organismes, pour 813 observateurs.

Plus de 181 800 données sont issues du réseau naturaliste (soit 53.7%), la plupart saisies directement dans le système d'information de l'Observatoire par les partenaires.

Ainsi, le bilan fin 2023 dépasse désormais les 6,6 millions de données centralisées dans l'Observatoire sur la Nouvelle-Aquitaine (dont plus de 4,5 millions de données sur le territoire d'agrément du CBNSA).

Notons par ailleurs que, suite à la mutualisation du SI Lobelia, il a été convenu de maintenir et centrer l'OBV-NA sur sa dimension d'observatoire et de plateforme SINP en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que d'externaliser les dispositifs thématiques non Observatoires/SINP via des sites internet dédiés.

Un travail structurant a ainsi été réalisé par le pôle Systèmes d'information et Observatoire afin de mettre en place l'infrastructure logicielle nécessaire pour le développement des portails dédiés à différentes thématiques nécessitant de faire l'objet de sites spécifiques. Une développeuse interface a pris ses fonctions courant 2023 sur ces aspects, appuyée par un contrat d'apprentissage en développement informatique logiciel et bases de données.

Les portails internet suivants sont ainsi en cours ou en projet pour diverses thématiques, le plus souvent à l'échelle régionale :

- Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, ouverture prévue en 2024 ;
- Végétalisation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine (Végétal sauvage d'origine locale), ouverture prévue en 2024 ;
- Plan national d'actions sur les végétations des bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde, ouverture prévue en 2024 ;
- Forêts de Nouvelle-Aquitaine (vieilles forêts et forêts anciennes), ouverture envisagée en 2025 ;
- Centre de ressources sur les lagunes de Gascogne, ouverture envisagée en 2025 sous réserve du lancement du programme dédié ;
- Etc.

➤ **Connaissance, cartographie et surveillance des végétations et habitats naturels**

En 2023, l'activité sur le développement des connaissances sur les végétations et habitats naturels s'est poursuivie à travers la mise en œuvre de divers chantiers d'envergure :

- élaboration du Catalogue des végétations et habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine,
- mise en œuvre du programme de Cartographie national des habitats (CarHab),
- évaluation et suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire liés aux lagunes des Landes de Gascogne, dans le cadre du Réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine
- élaboration des listes pour les habitats et les végétations déterminants ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine,
- études d'amélioration et de synthèse des connaissances sur de grands types de milieux : lagunes côtières, herbiers aquatiques de Nouvelle-Aquitaine,
- centralisation et validation des cartographies des sites Natura 2000 progressivement intégrées dans le système d'information de l'OBV Nouvelle-Aquitaine.

Une troisième version du Catalogue régional de la végétation et des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, élaborée par le CBNSA en partenariat avec les deux autres CBN, grâce notamment aux financements Natura 2000 et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a été publiée en 2023. Ce document structurant vise à servir de référentiel pour l'inventaire, l'évaluation et la cartographie des végétations et habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, notamment pour l'ensemble des animateurs Natura 2000 et les gestionnaires d'espaces naturels (RNN, RNR, CEN, etc.).

Au niveau national, le CBNSA coordonne un groupe de travail qui vise à élaborer un Catalogue de la végétation de France métropolitaine. Ce groupe de travail rassemble l'ensemble des CB(N) de France métropolitaine, sous l'égide de l'OFB et associant étroitement le Muséum national d'histoire naturelle (UMS Patrinat). L'année 2023 a été concentrée sur la finalisation d'un article scientifique qui présentera la méthodologie, le synsystème complet et des cartes de répartitions départementales et permettra enfin de disposer au niveau national d'un synsystème complet et harmonisé. Le CBNSA intervient également dans la structuration des outils de gestion du catalogue et des informations associées.

Initiée en 2022, l'élaboration de méthodologies et de listes de végétations et d'habitats naturels à semi-naturels a abouti début 2024 par la validation du CSRPN. Ces listes viennent ainsi compléter celles sur les taxons pour identifier les ZNIEFF régionales.

Le programme d'étude des lagunes côtières du littoral sud-atlantique (habitat d'intérêt communautaire prioritaire UE 1130), engagé en 2019 dans le cadre de Natura 2000, s'est achevé en 2023. Ce programme vise notamment à évaluer l'état de conservation de l'habitat et identifier les pratiques susceptibles d'influer favorablement ou défavorablement sur son état de conservation.

L'étude d'amélioration des connaissances sur les végétations d'herbiers aquatiques de la région, réalisée avec le CBNMC et le CBNPMP, s'est poursuivie avec une importante campagne de terrain qui a permis de mettre en évidence des végétations originales et de faire des découvertes importantes pour la flore macrophytique de Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, une troisième étude des connaissances des végétations de la région concerne les forêts. L'année 2023 a vu la poursuite des inventaires et des premières analyses ont été réalisées afin d'identifier les lacunes de connaissances restantes. Ce programme sur les forêts régionales contient également un volet relatif aux vieilles forêts. Il a pris la suite d'un programme de *cartographie des forêts anciennes et caractérisation des vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine*, mené par l'IGN et le CBNSA de 2019 à 2021, et financé par la Région et la DREAL. L'objectif du programme actuel vise à la localisation et la caractérisation des vieilles forêts en s'appuyant sur le réseau régional d'acteurs qu'anime le CBNSA.

Une étude sur les végétations de 5 habitats d'intérêt communautaire alluviaux de la vallée de la Dordogne a été engagée en 2022, dans le cadre d'une coopération avec EPIDOR. Ce travail, qui vise à caractériser

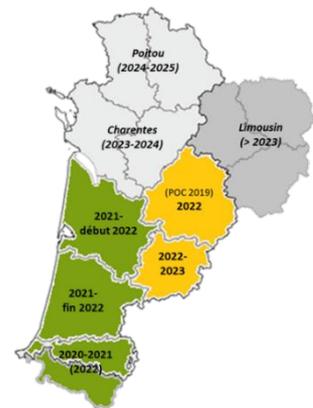
les végétations, élaborer des outils d'aide à la reconnaissance et des outils d'évaluation de l'état de conservation, est en voie de finalisation début 2024.

Depuis 2022, une étude de la flore et des végétations de la RNN d'Arjuzanx est en cours. Ce travail qui se compose d'un inventaire floristique et des végétations le plus complet possible, de bioévaluation et d'étude des liens écologiques et dynamiques des végétations du site, viendra nourrir le plan de gestion en cours d'élaboration. Il permettra ainsi de préserver les éléments les plus patrimoniaux de cette nouvelle Réserve Naturelle Nationale.

Au niveau national, le CBNSA participe au groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire coordonné par PatriNat. L'année 2023 a vu la parution d'une nouvelle version des cahiers d'habitats pour les habitats des eaux douces.

Enfin, le CBNSA participe activement au groupe de travail associant le réseau des CBN et l'OFB pour la rédaction d'un Plan d'actions en faveur des prairies naturelles de France. Ce travail devrait aboutir en 2024 par la publication du plan.

Le programme *Carhab*, porté par le Ministère de la Transition écologique, visant à disposer à l'horizon 2025, d'une carte prédictive au 1:25 000 des habitats naturels et semi-naturels de France métropolitaine, s'est poursuivi en région en 2023 avec notamment la finalisation des départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne. L'ex-région Aquitaine est désormais couverte à 100%. Un visualiseur est mis à la disposition du grand public (<https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/CarHab/>). Cette même année, la cartographie des habitats Carhab a également été amorcée sur deux nouveaux départements : la Charente et la Charente-Maritime. L'intégralité de la région Nouvelle-Aquitaine devrait être cartographiée d'ici fin 2025.



Dans le cadre du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, les lagunes de Gascogne ont fait l'objet en 2023 d'une 3^{ème} lecture. Un bilan de l'évolution de leur état de conservation depuis 2011 a été dressé. Le réseau de lagunes évaluées a aussi été étendu de 86 à 172 lagunes afin d'obtenir une évaluation plus représentative de leur état à l'échelle du plateau landais. Leurs habitats d'intérêt communautaire ont également fait l'objet d'une évaluation, afin de nourrir le rapportage national prévu pour le premier semestre 2024.

En parallèle, le CBNSA poursuit sa participation au Groupe de travail national sur la surveillance des habitats terrestres. Dans ce cadre, le CBNSA assiste au déploiement à l'échelle nationale du protocole de suivi des dunes élaboré par l'ONF et adapté par le CBNSA en 2015. Des travaux similaires sont engagés pour la surveillance des tourbières de France. Le protocole développé et appliqué par le CBNSA en Nouvelle-Aquitaine a été présenté.

Enfin, à l'issue de la mise en œuvre du premier programme Sentinelles du Climat sur la période 2016-2021, et après une année de transition en 2022, une suite a été engagée sur la période 2023-2028. Les travaux ont été menés en 2023, avec en particulier la poursuite des travaux sur l'impact des changements climatiques sur les dunes littorales (en synergie avec la programmation Natura 2000 sur l'état de conservation) et l'élaboration d'une liste d'espèces végétales à sensibilité climatique. Le CBN Sud-Atlantique assure toujours la coordination des volets flore et habitats naturels (associant les CBN du Massif central et des Pyrénées et de Midi-Pyrénées), en lien avec Cistude Nature qui assure la conduite des travaux sur la faune et la coordination générale. Divers échanges ont également eu lieu avec les CBN d'Occitanie (CBN PMP et Méditerranéen) en vue d'envisager une approche interrégionale, notamment sur les travaux de modélisation, afin de mieux appréhender les problématiques d'évolution d'aires de répartition (les marges septentrionales du bassin aquitain constituant le principal courant de pénétration d'espèces méditerranéennes en Nouvelle-Aquitaine).

➤ Documentation et herbiers

Suite à l'acquisition de rayonnages, l'aménagement des fonds documentaires du CBNSA et de la SBCO s'est poursuivi en 2023. Le fonds documentaire (hors herbiers) du CBNSA est désormais totalement installé. Compte tenu du volume considérable du fonds SBCO et de la nécessité de réaliser un tri (et un inventaire) des documents au fur et à mesure, l'installation de ce fonds se fait quant à lui très progressivement et s'échelonne sur plusieurs années.

Un important travail reste à réaliser pour l'aménagement de l'herbarium, la conservation et l'exploitation des herbiers historiques conservés au CBNSA. Ce travail est prévu à partir de 2024.

➤ Conservation

L'année 2023 s'est caractérisée par la poursuite de la structuration du pôle Conservation du CBNSA suite l'évolution du poste de la chargée de mission Conservation vers celui de responsable du Pôle Conservation en novembre 2022.

Le pôle Conservation a été renforcé en 2023 par le recrutement d'une chargée de mission Conservation et restauration écologique basée à l'antenne de Mignaloux-Beauvoir, ainsi que d'une chargée de mission Conservation basée au siège à Audenge pour la mise en œuvre des suivis écologiques post-incendies et un appui aux activités de conservation *ex situ* (conditionnement des semences pour la conservation au froid, tests de germination et cultures).

Notons ainsi le renforcement de l'équipe en charge des missions de conservation au siège à Audenge et la poursuite de la forte mobilisation, d'à présent deux agents, à l'antenne Poitou-Charentes sur les actions de conservation. Les agents de Saint-Jean-de-Luz sont également investis sur les actions de conservation, dont tout particulièrement un agent.

Les actions ont été conduites sur l'ensemble du territoire d'agrément et ont concerné de nombreuses espèces. En lien avec divers partenaires, elles ont consisté en la mise en place d'actions visant la sécurisation des stations, des appuis sur la gestion ou la restauration des milieux, des suivis scientifiques, des actions d'informations des pouvoirs publics locaux ou des propriétaires, etc.

L'année 2023 aura été plus particulièrement marquée par la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du « *Plan National d'Actions (PNA) en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde (2021-2030)* », centré sur les populations de l'isoète de Bory (*Isoetes boryana*), espèce endémique des étangs arrière-littoraux aquitains et menacée d'extinction au niveau national, ainsi que les espèces proches à forts enjeux. Le comité de suivi scientifique et technique réunissant l'ensemble des acteurs impliqués s'est réuni en novembre 2023 afin de dresser le bilan de la seconde année et programmer les actions de l'année suivante. Le second rapport de bilan annuel a été rédigé en suivant. Le calendrier de mise en œuvre des actions fléchées de juillet 2022 à décembre 2023 a été respecté. De nombreuses actions de sensibilisation et d'appuis techniques ont été mises en œuvre lors de cette seconde année. Une importante réalisation consiste en la délimitation concertée de zones à enjeux écologiques et restrictions associées (mouillage forain, etc.) sur le lac de Cazaux-Sanguinet dans le Règlement Particulier de Police révisé en 2023.

Les travaux d'appui du CBNSA aux projets de végétalisation écologique et paysagère se sont renforcés à partir de 2023 ; le CBNSA ayant été identifié par la Région comme animateur de la feuille de route régionale en faveur de la végétalisation écologique et paysagère. Le CBNSA a assuré près de 90 appuis techniques ponctuels et a organisé ou participé à 11 ateliers techniques. La participation à ces ateliers a renforcé l'identification du CBNSA comme référent sur ces thématiques. L'animation de la démarche, et notamment de la marque « Végétal local », a donc été amplifiée, en collaboration avec la Région, l'OFB, le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (impliqué dans l'animation nationale de la marque), le CBN du Massif central, le CEN et les autres acteurs impliqués.

L'année 2023 aura également été marquée par la première année de mise en œuvre du programme de conservation des plantes messicoles en Nouvelle-Aquitaine (projet MessiNA 2023-2024, soutenu par la Région dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transitions ; projet aux mêmes contours et objectifs déposé par le CBN Massif central, antenne Limousin, et également retenu). Le programme vise la mise en

place d'un réseau de parcelles conservatoires à foncier et/ou gestion maîtrisés. Par des démarches auprès des Conseils départementaux et le CEN Nouvelle-Aquitaine notamment, 30 parcelles éligibles ont été identifiées. 158 récoltes de semences ont été réalisées lorsque l'état de conservation le permettait et suivant le protocole dédié du CBNSA respectant la ressource. 41 taxons ont fait l'objet de récolte dont 25 taxons menacés. Des mélanges pour semis ont été préparés en veillant à les adapter à chaque parcelle d'accueil : conditions écologiques, distribution historique des taxons, disponibilité de semences, régions d'origine des semences (règlement d'usage Végétal local). Malgré les conditions météorologiques défavorables de l'automne 2023 (pluviométrie exceptionnelle), 9 parcelles ont toutefois pu être ensemencées. La mise en œuvre de ce programme a permis de fédérer une communauté régionale d'intérêt en faveur des messicoles et la redécouverte de stations de 4 espèces rares et menacées, non revues sur le territoire depuis plusieurs décennies.

L'année 2023 a également été marquée par l'organisation, par le CBNSA en partenariat avec le Département des Landes, d'un comité technique sur les lagunes des Landes de Gascogne. 35 personnes représentant les acteurs régionaux engagés pour la conservation des lagunes se sont réunies à Audenge en décembre 2023. La journée a ainsi permis la présentation de l'avancée de travaux menés par chacun et la présentation par le CBNSA du projet ECOLAG, Plan d'actions pour la constitution d'un centre de ressources, la conservation et la restauration écologique des lagunes des Landes de Gascogne ; projet reçu favorablement par les participants, mais dont le financement n'est à ce jour pas assuré.

Concernant les missions relevant de la conservation *in situ*, 25 démarches de porter à connaissance de la présence d'espèces à forts enjeux ont été réalisées en 2023 afin de promouvoir l'engagement d'actions conservatoires par les autorités compétentes (mairies, collectivités, services de l'Etat, etc.) ou par des partenaires (associations gestionnaires, parcs naturels, etc.); à noter également le porter à connaissance de sites et espèces à enjeux sous forme d'un rapport adressé à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et d'un rapport adressé spécifiquement à chacune des 28 communes membres de l'EPCI. Ces démarches sont engagées généralement suite à la découverte, dans le cadre des programmes d'inventaires systématiques, d'espèces à forts enjeux et localement menacées. Ce type de démarches très ciblées s'avère en effet particulièrement utile pour favoriser la prise en compte des enjeux par les acteurs locaux.

En 2023, le CBNSA a produit deux notes d'alerte à l'attention des Services de l'Etat (DREAL NA et OFB Service départemental de la Gironde) sur des destructions d'espèces protégées.

La structuration du réseau de suivi des stations d'espèces végétales les plus menacées s'est poursuivie, en mobilisant ponctuellement le tissu naturaliste. En 2023, 118 suivis de stations d'espèces ont été mis en œuvre par le CBNSA, seul ou en accompagnement des acteurs locaux. Ces suivis ont été mis en œuvre pour la plupart par les agents du CBNSA. Des suivis ont également été réalisés par des partenaires, le CBNSA animant le dispositif (relance au moment de la période de suivi, récupération des données d'effectifs, etc.); 24 animations en ce sens ont été réalisées. Le module spécifique de saisie et gestion des données de suivi sur l'OBV-NA a également fait l'objet d'améliorations, dans le cadre inter-CBN de la mutualisation.

Sur le volet conservation *ex situ*, un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de récolte, de transport et d'utilisation de spécimens d'espèces végétales protégées sur le territoire d'agrément du CBN Sud-Atlantique a été déposé auprès du Ministère pour la période 2021-2025. Suite à l'avis favorable du Conseil national pour la protection de la nature (CNP), l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de récolte, de transport et d'utilisation d'espèces végétales protégées pour le CBNSA a été édicté par le Ministère pour la période 2021-2025. L'ensemble des espèces végétales protégées sont couvertes par cette dérogation qui permet ainsi au CBNSA de poursuivre la mise en œuvre de ses missions conservatoires. 53 récoltes d'espèces à enjeu de conservation ont été réalisées en 2023 dont 25 messicoles figurant sur les listes rouges Aquitaine et Poitou-Charentes des espèces menacées.

Au siège, les 3 unités du laboratoire de conservation (laboratoire de conditionnement et de conservation des semences, laboratoire de germination et local de culture) sont fonctionnelles. Un travail important d'organisation et de tri des semences de la banque séminale a été poursuivi.

Les lots de graines collectées sont conservés au siège du CBNSA et constituent la banque séminale. 54 tests de germination ont été réalisés pour 14 espèces à forts enjeux. 13 espèces ont par ailleurs été mises

en culture (pour renforcement de population et/ou amélioration des connaissances sur la biologie et l'autoécologie).

Fin 2023, le CBNSA maintient en culture et expérimente la reproduction de deux taxons endémiques de la façade atlantique française : *Isoetes boryana* et *Onosma tricosperma subsp. atlantica*, respectivement « En danger » et « En danger critique d'extinction ».

➤ **Appui technique**

Les activités d'appui technique se sont poursuivies selon les priorités définies pour l'année :

- appui aux services de l'Etat sur l'instruction des dossiers de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées,

[En 2023, 34 avis ont été délivrés en Aquitaine et Poitou-Charentes dont 6 avis formels d'assistance à l'instruction de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées]

- mise à disposition de données et appui sur les projets d'aménagements,

[Conformément à sa mission de « mise à disposition des données publiques auprès des publics intéressés » et à son rôle de pôle flore-fonge-habitats du SINP en Nouvelle-Aquitaine, le CBNSA assure les transmissions de données auprès des bureaux d'études, collectivités et autres acteurs sur des projets divers ; 752 transmissions de données ont été traitées en 2023, ce qui représente un accroissement continu du nombre de demandes traitées (555 en 2022). Les demandes concernent des projets d'aménagements (constructions, infrastructures de transports, énergies renouvelables et réseaux d'énergie...), des révisions de PLU/PLUi ou des études environnementales diverses. Elles sont mises à disposition auprès de bureaux d'études dans 81% des cas]

- appui au dispositif Natura 2000,

[L'appui aux animateurs du territoire d'agrément se poursuit également pour la mise à jour des cartographies des sites Natura 2000, conformément au cahier des charges en Nouvelle-Aquitaine (<https://obv-na.fr/ofsa/images/Actualites/11677/docs/599.pdf>). Une dizaine de sites est concernée en 2023 tels que le Marais Poitevin, les Vallées de la Grande et de la Petite Leyre ou encore le site du Réseau hydrographique du Dropt. A noter la finalisation de la cartographie des habitats du site de la Nizonne qui faisait l'objet d'un appui technique depuis près de 5 ans. Enfin, dans le cadre d'un projet d'extension du site Natura 2000 des Carrières de Castelculier, le CBNSA a pris en charge la réalisation sur 2 ans de la typologie des habitats. La complexité d'un site Natura 2000 et/ou la présence de très forts enjeux de conservation peut justifier la prise en charge à 100% par le CBNSA de la typologie voire de la cartographie de ses habitats. C'est le cas du site des Vallées de Beunes (Dordogne), site emblématique identifié comme hotspot de biodiversité à l'échelle régionale. Pour faire suite à l'élaboration de la typologie des habitats en 2021, la phase de cartographie a été engagée en 2023 par le CBNSA, pour une durée de 2 ans.]

- appui aux Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR)

[Participation aux comités scientifiques ou de gestion des RNN et RNR et appuis divers ; en 2023, des appuis ont notamment été réalisés sur la RNN des Marais de Bruges, la RNN Etang de Cousseau, la RNN des Dunes et marais d'Hourtin, la RNN de l'Etang noir, la RNN d'Arjuzanx, la RNN du Pinail, la RNN du Marais d'Orx, la RNN des prés salés d'Arès-Lège Cap Ferret, la RNN du Marais d'Yves, la RNN de Moëze-Oléron]

- appui aux politiques régionales et départementales de protection de la nature.

➤ **Information et sensibilisation du public**

Les actions de communication et de sensibilisation réalisées auprès du grand public sont restées très modestes en 2023. Diverses sorties botaniques ont été organisées sur le territoire, et le CBNSA a participé à la programmation « La belle saison des CBN » au printemps 2023.

Le CBN a poursuivi sa collaboration avec le Département de la Gironde, notamment en participant à la programmation des animations grand public sur le Domaine de Certes (balades botaniques, conférences

sur la thématique des forêts). Des portes ouvertes ont été organisées à l'occasion des journées du patrimoine : plus de 200 participants ont ainsi profité des expositions, de la visite de nos installations, d'une sortie sur les lichens et d'un atelier sur la mycologie.

L'activité d'animation des réseaux, de formation et de sensibilisation est néanmoins très importante mais essentiellement centrée sur les activités scientifiques et techniques à destination des réseaux naturalistes et autres acteurs du territoire, notamment :

- l'animation du réseau d'observateurs de la flore (pour rappel, 813 contributeurs en 2023 pour 138 organismes) ;
- l'animation du pôle flore, fonge, habitats du SINP, impliquant des démarches d'informations et de sensibilisation de différents publics (bureaux d'études, sociétés naturalistes, etc.), avec notamment les webinaires régionaux dédiés ;
- l'animation du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- l'animation du réseau de suivi des stations d'espèces rares et menacées ;
- l'animation de la feuille de route régionale Végétal sauvage d'origine locale, avec de nombreux événements (webinaires, journées techniques, formations, etc.) ;
- les formations auprès du réseau naturaliste (notamment le réseau Natura 2000) ;
- des démarches de communication ou sensibilisation dans le cadre de différents programmes tels que le programme hotspots de biodiversité (3 webinaires régionaux), l'inventaire des vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine (citons notamment les assises de la forêt en Dordogne réunissant près de 800 personnes), les comités techniques de nombreux programmes, etc.

La rubrique Actualités de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine permet un porter à connaissance sur les activités scientifiques du CBNSA et de ses partenaires auprès du réseau naturaliste.

L'animation de la page Facebook du CBN Sud-Atlantique, réseau orienté vers un public plus large, est restée modeste en 2023, de même que le compte LinkedIn du CBNSA orienté quant à lui vers le public professionnel. Le recrutement à venir d'un chargé de communication devrait permettre d'améliorer l'exercice de cette mission et la valorisation des actions menées.

Perspectives programmatiques 2024

Les priorités scientifiques et techniques du CBN Sud-Atlantique s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques définies pour les prochaines années.

Les principaux axes de travail sont succinctement listés ci-dessous.

Les inventaires systématiques des départements de Charente, Deux-Sèvres et Vienne, derniers départements, devraient être poursuivis grâce aux moyens alloués par la DREAL. D'autres sources de financement seront recherchées pour permettre une montée en puissance de ces inventaires systématiques et permettre l'aboutissement du programme dans des délais plus courts. L'option d'un dossier global pour les 3 départements serait l'hypothèse privilégiée actuellement pour l'obtention de fonds supplémentaires. Cette option aurait en effet les avantages d'une approche univoque et synchrone pour les 3 départements, ainsi que d'un montage administratif moins complexe. Les réflexions restent cependant à poursuivre.

En parallèle, l'inventaire permanent et continu des ZNIEFF sera poursuivi sur l'ensemble du territoire d'agrément.

Sur le département de la Gironde, le bilan final sur l'inventaire et la hiérarchisation des enjeux liés aux pelouses calcicoles de Gironde en vue de nourrir la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) est attendu pour début 2024. Le programme pluriannuel de connaissance, préservation et sensibilisation sur la biodiversité végétale des bords de routes de Gironde engagé en 2022 se poursuivra avec la dernière année de prospections.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, un programme similaire est en cours sur les bords de routes, centré sur les espèces à enjeux en vue de leur préservation.

Le programme de « Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine » se poursuivra en 2024, selon les objectifs précisés par le comité de pilotage associant la Région et la DREAL. Les Comités départementaux aires protégées (CDAP) devraient apporter un cadre de travail pour la déclinaison départementale des travaux, et pour nourrir les politiques ENS et la politique foncière du CEN. Le webinaire à destination des collectivités permettra de présenter l'outil aux acteurs de la planification du territoire. Un travail spécifique sur les enjeux de biodiversité forestière est prévu, de même que la prise en compte des pressions, prioritairement de l'artificialisation des sols.

Le chantier de mutualisation du système d'information Lobelia, associant les CBN du Bassin parisien, du Massif central, et des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, et à compter de 2024, le CBN de Franche-Comté, continuera de mobiliser une partie de l'équipe, avec un intérêt pour le CBNSA important pour la mutualisation de ses propres moyens en vue d'assurer le développement et la gestion durables de son outil. Le déploiement de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine sera poursuivi dans le cadre notamment du SINP.

Le programme de Cartographie nationale des habitats (CarHab) verra la diffusion des résultats sur les départements de Dordogne et du Lot-et-Garonne. La cartographie des départements de la Charente et de la Charente-Maritime devrait aboutir pendant l'hiver 2024/2025. Les cartographies des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne seront engagées en 2024 pour une finalisation prévue en 2025. Les possibilités d'applications et suites à donner aux cartes Carhab sont nombreuses.

Dans le département des Landes, un programme partenarial avec le Conseil départemental et la DREAL sera engagé en 2024 afin d'explorer les possibilités de contribution de CarHab à l'identification des enjeux habitats dans le cadre de la politique Nature 40 du Département, ainsi que pour la déclinaison de la Stratégie nationale pour les aires protégées.

Le CBNSA s'engagera en 2024 dans un programme avec la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux visant notamment à affiner cette cartographie par consolidation des données cartographiques de terrain. Dans son ensemble, ce programme vise à améliorer la connaissance de la biodiversité végétale du territoire intercommunal du Grand Périgueux, permettant d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de biodiversité végétale dans le cadre d'une démarche de cartographie des continuités écologiques. Il permettra en outre d'enrichir le projet d'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Grand Périgueux.

Le catalogue de la végétation de Nouvelle-Aquitaine se verra enrichi d'espèces diagnostiques et d'informations écologiques pour permettre une meilleure prise en main par le réseau des naturalistes et autres acteurs de la Nature. Cette version sera mise à jour avec les dernières publications scientifiques, les études régionales d'amélioration des connaissances ainsi que les décisions prises par le GT sur le catalogue de la végétation de France métropolitaine. L'année 2024 verra la poursuite du travail sur ce catalogue national.

Concernant les programmes d'amélioration des connaissances, l'étude des végétations des herbiers aquatiques de Nouvelle-Aquitaine sera poursuivie en 2024 avec la dernière campagne de terrain. L'inventaire des vieilles forêts et le catalogue des habitats forestiers de Nouvelle-Aquitaine se poursuivra également en 2024 et 2025.

Les études de connaissances fines visant à un état des lieux de la connaissance des RNN se poursuivront en 2024 avec l'étude de la RNN de l'Etang noir qui se prolongera en 2025.

Enfin, deux travaux avec les PNR Marais Poitevin et Périgord-Limousin concerneront respectivement les herbiers aquatiques et les végétations agropastorales. Le premier s'inscrit dans une étude pluriannuelle d'amélioration des connaissances de la végétation, alors que le second vise en plus l'identification des éléments les plus patrimoniaux et menacés afin de les préserver.

L'appui aux animateurs des sites Natura 2000 sera poursuivi selon le nouveau cadre mis en place en 2023 à l'échelle régionale avec la Région et la DREAL.

Pour répondre aux besoins en termes de cartographie d'habitats et plus largement sur la flore et les habitats, une réflexion sera engagée en 2024 quant à la possibilité de délivrer à partir de 2025 un appui technique au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Des appuis techniques ponctuels sont d'ores et déjà prévus pour 2024.

Dans le cadre du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement du schéma pluriannuel de suivi des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000), les rives des étangs arrière-littoraux sont fléchées cette année pour faire l'objet d'une 3^{ème} relecture du dispositif de suivi de leur état de conservation. Une extension du réseau est prévue en 2024, de même qu'une analyse diachronique de l'évolution de l'état de conservation de ces rives et de leurs habitats d'intérêt communautaire au cours des dernières décennies.

Le programme *Sentinelles du Climat* a quant à lui vocation à se poursuivre selon la programmation définie pour la période 2023-2028.

Comme tous les 6 ans, le CBNSA participera en 2024, avec les autres CBN et sous la coordination de l'UMS PatriNat, au rapportage communautaire de la Directive Habitats-Faune-Fore pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par aire biogéographique. Les tendances évolutives observées dans le cadre du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine vont directement venir nourrir celui-ci.

En Gironde, suite à l'expertise réalisée par le CBNSA sur l'impact des incendies girondins de l'été 2022, les suivis écologiques débutés en 2023 auront vocation à se poursuivre de 2024 à 2027 dans le cadre d'un programme porté par le Département de la Gironde et mobilisant le fonds vert. Les suivis écologiques seront plus particulièrement ciblés sur les secteurs et sites à enjeux (tels que les landes humides, les tourbières, le massif forestier dunaire, les dunes grises, etc.). Le Domaine départemental d'Hostens, considéré comme un laboratoire expérimental de suivi de la résilience des écosystèmes, fera l'objet d'études approfondies (inventaire global, cartographie des végétations et habitats naturels, suivis sur différents types de milieux, etc.).

En conservation, les principaux travaux porteront sur :

- les actions courantes de conservation prévues dans le cadre de la mission d'agrément :
 - o actions ciblées de conservation des stations d'espèces les plus rares et menacées ;
 - o porters à connaissance sur les stations d'espèces à forts enjeux ;
 - o suivi des stations d'espèces à forts enjeux ;

- surveillance des stations d'espèces à forts enjeux de conservation ;
- l'animation de la feuille de route régionale sur les végétaux sauvages d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine ;
- la poursuite de la mise en œuvre du PNA en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde (2021-2030) ; une plaquette de sensibilisation est notamment prévue en 2024 ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme de préservation des plantes messicoles de Nouvelle-Aquitaine (MessiNA), dans le cadre de l'appel à projet Nature & Transition de la Région.

L'accompagnement du Conseil départemental de Gironde sera également poursuivi sur le projet de Maison de l'arbre et du paysage prévu sur le site du Domaine départemental d'Hostens.

Le CBN poursuivra son appui à l'instruction des dossiers de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées, son appui au dispositif Natura 2000 ainsi que son appui à la mise en œuvre des politiques de préservation de la biodiversité auprès des collectivités.

Le CBN poursuivra enfin son implication dans diverses démarches nationales structurantes pour les territoires, sous la coordination nationale de l'OFB, dans un cadre conventionnel de coopération, avec une programmation particulièrement riche : Catalogue national des végétations (dont le CBNSA est co-animateur), contribution à la mise à jour de TAXREF, actualisation des fiches des Cahiers d'habitats Natura 2000 et révision du cahier des charges pour la cartographie des habitats, Catalogue national des bryophytes et projet de liste rouge, participation aux réseaux thématiques de surveillance de la flore et de habitats (milieux ouverts et forestiers), méthodologie de révision des listes d'espèces protégées aux niveaux national et régional, contribution aux travaux nationaux sur la marque Végétal local, contribution à l'élaboration du Plan national sur les prairies, participation aux groupes de travail nationaux sur le SINP, mutualisation de la documentation, etc.

Enfin, signalons la tenue des 4^{èmes} Rencontres des Conservatoires botaniques nationaux qui se dérouleront début octobre 2024 à Ajaccio, co-organisées par le CBN de Corse, l'OFB et le Ministère de l'écologie.

Evolution des ressources humaines

L'évolution des ressources humaines constitue un élément clé influant directement sur la mise en œuvre des missions du Conservatoire botanique. Rappelons qu'il s'agit tout à la fois de la richesse essentielle sur laquelle repose l'expertise, mais aussi du poste budgétaire dominant.

Cette approche est donc essentielle pour appréhender les enjeux de court et moyen termes.

Structure et évolution des effectifs :

| Filière | Catégorie | 01/01/21 | 31/12/21 | 01/01/22 | 31/12/22 | 01/01/23 | 31/12/23 |
|----------------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Administrative | A | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | B | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | C | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Technique | A | 25 | 28 | 28 | 29 | 29 | 35 |
| | B | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| | C | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Apprenti | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Culturelle | B | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Total | | 32 | 35 | 35 | 35 | 35 | 42 |

L'effectif total a augmenté sensiblement en 2023, passant de 35 à 42 agents.

L'effectif annuel moyen s'est situé à 39.5 agents pour 35 en 2022, soit une augmentation qui se poursuit depuis 2021. L'effectif annuel moyen se répartit de la façon suivante : 34 sur emplois permanents et 5.5 sur emplois non permanents.

Le nombre d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) amène un éclairage supplémentaire : l'effectif moyen de 39.5 agents représente 35.8 ETPT, soit un écart de 10%

On enregistre des flux entrants et sortants en 2023 :

- 1 départ en décembre (droits à la retraite d'un cadre C) ;
- 8 prises de fonction réparties ainsi : 1 contrat d'apprentissage ; 1 contrat de remplacement (cat. C) ; 1 contrat de projet (pôle Connaissance flore-fonge) ; 5 contrats pour accroissement d'activité (2 affectés au pôle Conservation, 1 au Pôle Connaissance flore-fonge, 1 au pôle Systèmes d'information, 1 au pôle Cartographie et surveillance des habitats).

On note aussi que 2 agents sur emplois non permanents ont évolué sur des emplois permanents en 2023, conformément aux prévisions.

La catégorie A regroupe toujours l'effectif le plus nombreux, avec 30 agents en début d'année puis 36 en fin d'année, soit près de 86% de l'effectif total. La filière technique au sein de la catégorie A est logiquement et très largement dominante (+ de 97%).

| Type emplois | 01/01/21 | 31/12/21 | 01/01/22 | 31/12/2022 | 01/01/2023 | 31/12/2023 |
|-----------------------------------|--|--|--|--|--|---|
| Agents sur emplois permanents | 30 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI | 31 Dont : - 7 titul. FP - 8 CDI | 31 Dont : - 7 titul. FP - 8 CDI | 33 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI | 33 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI | 34 Dont : - 6 titul. FP - 12 CDI |
| Agents sur emplois non permanents | 2 | 4 | 4 | 2 | 2 | 7 |
| Apprentis | - | - | - | - | - | 1 |
| Total | 32 | 35 | 35 | 35 | 35 | 42 |

La prévision de CDisation s'est réalisée pour 3 agents de catégorie A à temps complet en 2023 (2 ingénieurs du pôle Connaissance flore-fonge, 1 ingénieur du pôle SI), postes localisés au siège portant à 12 l'effectif des agents en CDI.

Les postes de cadres A de la filière technique restent très majoritairement pourvus par des agents contractuels de droit public, ceci tenant aux qualifications spécifiques requises.

Pour 2024, la projection de CDisations concerne 2 cadres A (ingénieurs) de l'équipe scientifique et technique : la responsable du pôle Conservation (CDisation effective en février), ainsi qu'un cadre A du pôle Systèmes d'information, postes localisés respectivement au siège et à l'antenne méridionale.

Rémunérations :

➤ Mesures réglementaires

Les avancements d'échelons ont concerné 2 fonctionnaires de catégorie C en 2023.

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) a été reconduite par le Gouvernement en 2023 ; cinq agents y ont été éligibles, pour un montant brut total de l'ordre de 140 €.

Tenant compte des dispositions applicables en matière de réévaluation des rémunérations des agents permanents contractuels de droit public, des revalorisations indiciaires ont été opérées en 2022 (réexamen triennal, CDisation, ou changement de cadre d'emploi de référence) ; elles ont bénéficié à 5 agents (plus de la moitié de l'effectif des agents contractuels permanents en avait bénéficié en 2020 ; 8 en 2021).

La mesure réglementaire la plus significative en termes d'impact sur le budget syndical concerne la revalorisation de la valeur du point. L'augmentation de 3.5% entrée en vigueur a pris ses effets sur une année. Une 2nde revalorisation de 1.5% est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

➤ Mesures volontaristes, dans le cadre de la stratégie RH du syndicat mixte

Le régime indemnitaire a été étendu à tous les agents du syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément à la délibération prise en Comité syndical fin 2022. Ainsi, tous les agents contractuels de droit public bénéficient d'une indemnité mensuelle (IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui a répondu aux besoins exprimés par l'équipe et à la nécessité pour le CBN d'être plus attractif lors des recrutements qu'il engage.

Le tableau des emplois a été modifié par délibérations successives en 2023, permettant en particulier de créer les postes d'encadrement qui faisaient particulièrement défaut. Deux postes de responsables de pôles ont été pourvus en octobre. Compte tenu du niveau d'expertise requis, les recrutements se sont traduits par une progression de carrière de deux agents déjà en poste dans l'équipe. La création du poste de responsable du pôle Systèmes d'information est intervenue fin 2023. Le processus de recrutement est en voie de finalisation début 2024 et devrait aboutir à une prise de fonction au printemps.

Sur la question des rémunérations, plusieurs axes complémentaires avaient été identifiés :

- L'examen des rémunérations indiciaires des agents contractuels, pour traiter d'éventuels cas apparaissant inéquitables et les corriger : la priorité a été donnée à l'examen des situations des agents ayant le plus d'ancienneté. Ainsi sur 12 cas traités, 11 ont fait l'objet d'une revalorisation indiciaire, en relation avec les grilles revalorisées des ingénieurs territoriaux ces dernières années. Les rémunérations brutes (indiciaires + régime indemnitaire) ont évolué pour ces agents dans une fourchette de 5 à 9.3%. Le travail se poursuit progressivement en 2024 à l'occasion des CDisations et des renouvellements de contrats.
- La définition de fonctions de « référents » permettant une reconnaissance de compétences spécifiques, avec valorisation en termes de rémunération : si la réflexion est avancée, elle n'est pas aboutie.

- Le traitement des catégories d'agents non ciblées par les mesures mises en œuvre en 2023.

Sur les deux derniers axes, la prudence doit s'imposer quant aux capacités budgétaires du CBN à les mettre en œuvre. En effet, de nouvelles charges vont peser sur le syndicat mixte (voir *infra*), dès 2024 sous l'effet cumulé de décisions fiscales de collectivités locales et de mesures gouvernementales. Puis, en 2025 et 2026, de nouvelles obligations s'imposant aux employeurs territoriaux devront être assumées budgétairement par le syndicat mixte.

Temps de travail :

Il n'a pas été apporté de modification au règlement du temps de travail ; le Compte Epargne Temps (CET), adopté par délibération en décembre 2018, est mis en œuvre depuis 2019.

Fin 2023, 32 CET étaient ouverts, pour un nombre de jours épargnés s'élevant à 654 jours (soit 15% d'augmentation par rapport au stock fin 2022).

Enfin, signalons le niveau toujours important de recours au travail à temps partiel en 2023.

Avantages et prestations sociales :

Il n'existe pas d'avantage en nature pour les agents au sein du CBNSA ; diverses prestations d'action sociale sont proposées par le CNAS auquel l'établissement adhère depuis 2015. La contribution versée par le CBN en 2023 s'est élevée à 8.338 € (soit près de 5% d'augmentation par rapport à 2022, à mettre en regard de la croissance de l'effectif).

Formation :

Les formations ont représenté 76 jours en 2023 (41.5 jours en 2022) et ont concerné 17 agents.

La formation d'intégration des agents contractuels (calquée sur celle des fonctionnaires territoriaux, lors de la prise de fonction) qui n'avait pu être dispensée en 2022, faute de sessions disponibles au CNFPT, a représenté près de 60% des jours de formation.

Trois agents volontaires ont été formés aux gestes de premiers secours (PSC1).

Santé, hygiène et sécurité :

Les améliorations sur l'ergonomie des postes bureautiques ont été poursuivies grâce à l'acquisition d'écrans montés sur supports réglables. Elles participent de la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Comme indiqué *supra*, une session PSC1 organisée en mars 2023 a permis à trois agents du siège de se former aux premiers secours. Cet effort devra être poursuivi, notamment pour former les équipes des antennes.

Evolutions de la masse budgétaire « charges de personnel » :

Cet indicateur ne permet pas véritablement de tirer une analyse de la situation dans le cas spécifique de notre établissement public, la masse salariale étant directement corrélée chaque année aux financements spécifiques sur programmes et à la capacité du CBN à pourvoir les postes.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » sur 2023 a représenté près de 1,679 million d'euros en réalisation, soit une augmentation de 20% (après une baisse de 4% entre 2020 et 2021). Les charges de personnel ont représenté 85% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui reste stable sur les derniers exercices (85% en 2021 et 2022 ; 86% en 2020).

* * *

Evolutions et perspectives budgétaires

Avant de dresser les perspectives budgétaires pour l'exercice 2024, il est proposé une approche de l'exécution budgétaire 2023.

Rappelons que le syndicat mixte a opté pour le passage anticipé à la nomenclature M57 : 2023 est le premier exercice réalisé dans ce nouveau cadre budgétaire et comptable.

➤ Recettes 2023

Les recettes du CBN Sud-Atlantique que l'on peut considérer comme « pérennes », c'est-à-dire les contributions statutaires des membres et la subvention de fonctionnement de l'Etat au titre de l'agrément CBN, ont représenté une masse financière de 1.026.987 euros (hors valorisation des mises à disposition). Ces recettes représentent la moitié (50,7%) des ressources du CBN (49,7% des recettes de fonctionnement en 2022).

- Rappelons que par décision du Comité syndical, les contributions statutaires n'ont pas été revalorisées en 2023. Les contributions des membres ont représenté 55% des recettes pérennes (et près de 28% des recettes de fonctionnement) ;
- La subvention de fonctionnement de l'Etat a représenté 45% des recettes pérennes (et 23% des recettes de fonctionnement).

Ainsi, les recettes « pérennes » sont stables sur l'exercice 2023.

Origine des financements « pérennes » du CBN, par type de financeurs (évolutions 2020-2023)

| | Montants 2020 | % | Montants 2021 | % | Montants 2022 | % | Montants 2023 | % |
|--|------------------|-------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|
| Collectivités et établissements publics membres (1) | 538 880 € | 68% | 544 267 € | 54% | 560 067 € | 55% | 560 067 € | 55% |
| Conseil régional | 182 712 € | 23% | 184 539 € | 18% | 184 539 € | 18% | 184 539 € | 18% |
| Conseils départementaux | 277 746 € | 35% | 280 524 € | 28% | 280 524 € | 27% | 280 524 € | 27% |
| EPCI | 71 712 € | 9% | 72 429 € | 7% | 88 229 € | 9% | 88 229 € | 9% |
| Communes | 6 710 € | 1% | 6 775 € | 1% | 6 775 € | 1% | 6 775 € | 1% |
| Etat (2) | 250 000 € | 32% | 466 920 € | 46% | 466 920 € | 45% | 466 920 € | 45% |
| TOTAL (1)+(2) | 788 880 € | 100% | 1 011 187 € | 100% | 1 026 987 € | 100% | 1 026 987 € | 100% |

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement constituées des subventions sur programmes.

Notons que ces programmes spécifiques sont fortement soutenus par les financements complémentaires de l'Etat -ZNIEFF, Natura 2000, CarHab, etc. - ainsi que par les collectivités et EPCI membres ; depuis 2017, la contractualisation de niveau national avec l'Office Français de la Biodiversité, dans le cadre de la coordination technique des CBN, conforte également les financements.

Après une période de croissance progressive et continue des recettes de fonctionnement du budget du syndicat de 2014 à 2019 (+77%), puis un léger recul sur l'exercice 2020 (-1%), les recettes de fonctionnement avaient de nouveau progressé en 2021(+15%) et 2022(+13%). Elles ont légèrement reculé en 2023 (-2,1%) et ont représenté près de 2.024 K€ sur l'exercice.

Les recettes d'investissement n'amènent pas de commentaire spécifique et demeurent de même nature d'exercice en exercice. Le CBN n'a pas recours à l'emprunt. Rappelons qu'elles ont été abondées par virement de la section de fonctionnement lors de l'adoption du budget primitif 2023, ce qui n'avait plus été le cas depuis 2018. Ceci résulte de la consommation progressive de l'excédent d'investissement cumulé.

➤ **Dépenses 2023**

Du point de vue structurel, le budget syndical est principalement constitué de dépenses de fonctionnement, qui ont représenté près de 2.018K€ en 2023 : charges à caractère général qui ont augmenté de 11,4% en 2023 et charges de personnel qui ont crû de 24.4%.

Notons que dans le cadre des autorisations qui lui ont été données lors du vote du BP 2023 et en conformité avec l'instruction budgétaire M57, Mme la Présidente a procédé en décembre 2023 à un virement de crédits du chapitre 65 au chapitre 67 (4672.60€), afin de régulariser un trop perçu de subvention.

Les dépenses d'investissement (hors restes-à-réaliser) se sont élevées à 58K€ en 2023 : elles ont porté principalement sur du matériel informatique et un équipement de visioconférence (23.6K€ ; pour mémoire, besoins non satisfaits en 2022 en raison de l'augmentation des prix, et besoins 2023), du matériel photographique (11K€) et du mobilier complémentaire (près de 9K€).

Les restes-à-réaliser s'élèvent à ~ 18K€ et concernent l'acquisition d'un véhicule léger.

➤ **Résultats 2023**

Selon les projections, les résultats de la section de fonctionnement ressortiront en très léger excédent sur l'exercice 2023 à hauteur de ~ 6K€.

Les résultats de la section d'investissement ressortiront en déficit sur l'exercice (~ 9,5K€) ; l'excédent cumulé de la section d'investissement complété d'un prélèvement sur la section de fonctionnement (affectation du résultat) permettront de financer le déficit de la section lors de la reprise des résultats.

➤ **Perspectives 2024**

A la lumière des éléments exposés ci-avant, voici présentées les principales perspectives pour l'exercice 2024.

Classiquement, les recettes « pérennes » du syndicat mixte seront constituées des *contributions statutaires* des collectivités et EPCI membres, ainsi que de la *subvention de fonctionnement de l'Etat*, au titre de l'agrément CBN.

Mme la Présidente proposera pour l'élaboration du budget primitif 2024 de maintenir les contributions statutaires au niveau de 2023, ce qui représentera une recette de 560.067 €. Si les contributions sont restées stables ces derniers exercices, il sera nécessaire de les réviser en 2025.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine a confirmé pour 2024 une augmentation de la subvention de fonctionnement versée au titre de l'agrément (+4,9%), ce qui représentera une recette de 489.785 €.

Ainsi, au total les recettes de fonctionnement « pérennes » s'établiront à près de 1,050 million d'euros en 2024 (+2.2% par rapport à 2023).

Les autres recettes de fonctionnement seront constituées des *financements spécifiques sur programmes*, dont les principaux sont présentés dans la première partie de ce rapport.

Quelques points saillants sont à souligner pour 2024 :

Les crédits spécifiques mobilisés annuellement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine seront revus à la baisse par rapport aux prévisions faites à l'été 2023, pour être ajustés à l'enveloppe DREAL disponible. Pour assurer l'augmentation effective de la subvention de fonctionnement en 2024 prévue par le Ministère, la DREAL a mis en jeu la fongibilité de ses crédits (l'intégralité des crédits pour financer la subvention de fonctionnement n'ayant pas été transférée par le Ministère) : cet arbitrage, qui reste favorable pour le CBN, impacte les crédits d'intervention mobilisables pour le financement de programmes spécifiques. Au titre des programmes de « connaissance », seront priorisés les programmes d'inventaire systématique de la flore (toujours en cours sur 3 départements picto-charentais), les inventaires ZNIEFF et le SINP ; en revanche, seront écartés les programmes spécifiques de développement des connaissances sur les mousses, lichens et champignons. Les financements sur le Plan national d'action « Végétations des bords d'étangs arrière-littoraux », l'appui sur les EEE, la coordination régionale, la feuille de route Végétaux sauvages d'origine locale et sur le projet de contribution de CarHab / Landes sont confirmés.

Les crédits Natura 2000 mobilisables auprès de la Région et de la DREAL permettront de couvrir la programmation d'appui technique et scientifique (136,5K€) du CBN.

Le MTECT poursuit sa priorité politique et financière de mise en œuvre de la cartographie nationale des habitats, et soutient le rôle majeur des CBN dans le dispositif sur les territoires. Les crédits alloués en 2024 ont été revus à la hausse afin de tenir les délais de livraison des cartographies en 2025.

La préparation technique et financière du programme d'actions 2024(-2025) entre les CBN et l'Office Français de la Biodiversité est aboutie : le financement prévisionnel s'élèvera à ~117K€ (129K€ sur la programmation précédente).

Le dispositif « fonds vert » est un outil financier de l'Etat, visant à « accélérer la transition écologique dans les territoires ». Lancé en 2023 comme outil au service de la planification écologique, il est pérennisé jusqu'en 2027 et renforcé à hauteur de 2.5 milliards €. Le CBNSA n'a pas été en capacité de mobiliser ce fonds en 2023, les conditions précises pour le mobiliser n'ayant été connues que tardivement. Pour 2024, les projets éligibles au fonds vert dans le domaine de la biodiversité sont resserrés : sont *a priori* écartés les projets à forte dimension « connaissance » qui ne contribueraient pas directement à la mise en œuvre d'actions de gestion. En outre, les projets éligibles ne peuvent être cofinancés au-delà de 80%. Cela suppose que les structures de type syndicat mixte doivent apporter *a minima* 20% d'autofinancement. Et enfin, dans l'attente de l'interprétation plus ou moins extensive des projets éligibles, les porteurs de projets sont incités à déposer leurs demandes puisqu'il ne peut y avoir rétroactivité pour la prise en compte des dépenses.

En ce début 2024, des questions de financements de projets pourtant essentiels au territoire restent entières : c'est notamment le cas pour la programmation sur les vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine, coordonnée par le CBNSA pour toute la région et embarquant les 2 autres CBN de Nouvelle-Aquitaine (151K€ prévus pour 2024). Les phases antérieures avaient été cofinancées à 100% par la DREAL et la Région.

On peut enfin regretter que sur les politiques prioritaires du Ministère, aucun crédit ne soit pour l'instant fléché alors que les attentes exprimées sont fortes, y compris localement : mise en œuvre du schéma de surveillance de la biodiversité terrestre, plan d'action territorial de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP), etc.

Les prévisions de croissance nationale retenues lors de l'adoption du projet de loi de finances pour 2024 étaient estimées à +1.4%. Elles ont été revues à la baisse en février 2024 (+1%) ; le Gouvernement souhaitant maintenir l'objectif de ramener le déficit public à 4.4% du PIB, il a annulé par décret du 21 février 2024, 10 milliards d'euros de crédits. L'effort de réduction de la dépense pèsera pour 2.13 milliards d'euros sur la mission « Ecologie, développement et mobilité durables », soit -20%. Dans ce contexte, l'on pressent que les crédits disponibles avant cette décision ne seront pas abondés en cours d'exercice ; le risque d'une réduction n'est pour autant pas écarté au moment de la présente rédaction.

Enfin, les projets développés par le CBNSA dans le cadre de la coopération public public se sont accrus ces dernières années ; ils impliquent de mobiliser une part d'autofinancement de 20% minimum. Cumulés

aux projets qui ne peuvent être cofinancés à plus de 80%, ils induisent la mobilisation croissante de fonds propres. La *capacité d'autofinancement* du CBN sera déterminante pour les montages de projets à venir.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la prévision budgétaire devra tenir compte des prévisions en matière d'inflation. Etablie à 4.9% en 2023, l'inflation devrait continuer à refluer en 2024 pour s'établir à ~2.5% à mi-année.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le CBN jouit de nouveaux de l'intégralité des locaux Communs Sud mis partiellement à disposition du syndicat mixte des ports du Bassin d'Arcachon depuis 2017 pour accompagner sa création. En 2024, il devra assurer l'intégralité charges inhérentes en année pleine (entretien des locaux, assurances, charges eau-électricité-chauffage-maintenances diverses). De même, dans le cadre du renouvellement de la mise à disposition des locaux de l'antenne de Mignaloux-Beauvoir par l'Université de Poitiers, une superficie de bureaux plus importante a été proposée. S'agissant d'un ancien logement, des travaux de rafraîchissement seront à prévoir ainsi qu'une prestation d'entretien.

Des évolutions devront être mises en œuvre en matière de téléphonie (fixe et mobile), pour anticiper les changements technologiques imposés par les opérateurs, mais aussi pour répondre aux besoins de l'équipe (standard du siège obsolète et devenu largement sous-dimensionné ; compléter les besoins liés à la mobilité, au télétravail et à la sécurité ; projet prévu en 2023, différé sur 2024).

Le marché d'assurance pour les véhicules a dû être renouvelé suite à résiliation anticipée par l'ancien titulaire. Les conditions du nouveau marché entré en vigueur en début d'année, sont beaucoup moins favorables pour le syndicat mixte, ce qui amènera à revoir à la hausse les crédits dédiés en 2024.

En termes de dépenses de personnel, la prévision budgétaire devra prendre en considération les incidences des mesures externes décidées :

- Mesures gouvernementales :

- revalorisation indiciaire de 5 points applicable à tous les agents rémunérés sur indice à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- en année pleine, revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2023 ;
- revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 de 1,13 %.

- Décisions fiscales locales avec l'adoption d'une fiscalité locale pour le financement des transports : taux de versement mobilité de 0.8% par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, et taux additionnel de 0.5% par le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, soit +1.3% applicables sur l'ensemble des rémunérations brutes à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Elle devra également intégrer l'impact des décisions prises par le syndicat mixte lui-même : déploiement progressif de l'organigramme révisé (postes d'encadrement), la poursuite de l'examen des rémunérations indiciaires des agents contractuels et les mesures indemnitaires pour les agents non ciblés en 2022-2023.

Compte tenu de ce qui précède, il est assez peu probable que le syndicat mixte mette en œuvre le dispositif facultatif relatif à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (décret du 31 octobre 2023).

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, les efforts seront centrés sur le matériel informatique (acquisitions d'ordinateurs portables et équipements annexes), l'acquisition de mobilier supplémentaire (poursuite du redéploiement dans les locaux du siège, postes de travail en lien avec les emplois créés, équipements des locaux supplémentaires de l'antenne de Mignaloux-Beauvoir), l'acquisition de matériels pour la gestion des herbiers (congélateur), ainsi que des tablettes et GPS complémentaires pour les travaux de terrain. Une enveloppe sera maintenue pour l'enrichissement du fonds documentaire.

Le financement des investissements sera en partie opéré en 2024 par prélèvement sur la section de fonctionnement (en complément des recettes issues du FCTVA).

Voici présentés les éléments de contexte dans lequel s'opèrera la préparation du budget primitif 2024.